



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 4 mars 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Premier bilan de l'ouverture dérogatoire des restaurants pour les professionnels du BTP dans le cadre de la crise sanitaire**

Soucieuse de permettre aux ouvriers du BTP de se restaurer le midi dans des lieux chauffés et dans de bonnes conditions sanitaires, la préfecture de la Dordogne, en concertation avec la Fédération Française du Bâtiment, l'Union des Métiers et des Industries de l'hôtellerie de Dordogne et le Groupement National des Indépendants de l'Hôtellerie et de la Restauration, a permis **l'ouverture à titre dérogatoire et sous convention de certains restaurants.**

#### Premier bilan au 28 février 2021

- 25 restaurants ont ouverts à ce titre en Dordogne.
- 123 entreprises ont conventionné avec les restaurants, dont 12 d'entre elles ont sollicité plus de 2 restaurateurs.
- 148 conventions ont été signées

Des contrôles réguliers des structures ayant conventionné sont effectués par les services de l'État.

Au 28 février 2021, **15 contrôles ont été effectués.** Ils ont permis de contrôler :

- la mise en place des gestes barrière et application stricte (port du masque et gel hydroalcoolique à disposition) ;
- la distanciation mise en place dans la salle de restauration et à l'extérieur ;
- le retrait des buffets à volonté
- le service à l'assiette sur table uniquement

**Aucune infraction n'a été relevée.**

